

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

 Convocation du conseil municipal adressée le 4 mai 2015 et affichée le même jour.
 Le conseil municipal s'est réuni en mairie, le :

Lundi 11 mai 2015

ORDRE DU JOUR

- 1 – **CONSEIL MUNICIPAL / APPROBATION COMPTE RENDU DU 27 MARS 2015.**
- 2 – **PROCEDURE DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME / MODALITES DE CONCERTATION.**
- 3 – **REALISATION D'UN SKATE PARK / ATTRIBUTION DE LA MAITRISE D'OEUVRE.**
- 4 – **SUBVENTIONS SOCIALES 2015 / ATTRIBUTION.**
- 5 – **SUBVENTIONS CULTURELLES 2015 / ATTRIBUTION.**
- 6 – **SUBVENTIONS SPORTIVES 2015 / ATTRIBUTION.**
- 7 – **ENFOUISSEMENT RESEAUX BT-FIT RUE DE LA BOURBRE / PLAN DE FINANCEMENT SEDI.**
- 8 – **AMENAGEMENT RUE DU GAMBAUD / ACQUISITION PARCELLE AP N° 169 (POUR PARTIE).**
- 9 – **DISSOLUTION SIVU PAYS ISLE CREMIEU / REPARTITION DES ACTIFS.**
- 10 – **ECOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE / CREATION D'UN POSTE.**
- 11 – **ELECTIONS DEPARTEMENTALES 2015 / ENCAISSEMENT COUT MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE.**
- 12 – **COMMISSIONS / GROUPES PROJETS / SYNDICATS.**
- 13 – **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.**

POINTS SUPPLEMENTAIRES

- 1 – **DOTATION TERRITORIALE / PLAN DE RELANCE POUR INVESTISSEMENT / DEMANDES DE SUBVENTIONS.**
- 2 – **EMPRUNTS 2015 POUR INVESTISSEMENTS.**
- 3 – **SUBVENTION AUX SINISTRES DU NEPAL.**

 L'an deux mille quinze, le lundi 11 mai, le conseil municipal de Tignieu-Jameyzieu, légalement convoqué s'est réuni en salle du conseil, sous la présidence de Monsieur André PAVIET-SALOMON, Maire.

PRESENTS : MM. PAVIET-SALOMON, REYNAUD, MME FERNANDEZ, M. SBAFFE, MME ROUX, M. IMBERDISSE, MME CHINCHOLE, MM. MICHALLET, POMMET, MMES MARCHAND, BAZ, MM. CASTOR, CAZALY, MMES GAROFALO, LAMBERT, M. LAURE, MMES PEYSSON, BALLANDRAS, MM. ROCHER, PATICHOUD.

<u>POUVOIRS</u> :	MME BRENIER	A	M. REYNAUD.
	M. DURAND	A	M. SBAFFE.
	M. BELMELIANI	A	M. IMBERDISSE.
	MME DUGOURD	A	M. LAURE.
	M. GRIS	A	M. PAVIET SALOMON.
	M. MAZABRARD	A	M. PATICHOUD.
	MME NIZOT	A	MME BALLANDRAS.

EXCUSEES : MMES BRISSAUD, PARDAL.

SECRETARE DE SEANCE : MME MARCHAND.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de respecter une minute de silence en mémoire des victimes du récent séisme qui a touché le Népal. Est également associé à cette minute de silence, le souvenir du génocide Arménien dont est commémoré le centième anniversaire.

Monsieur le Maire propose ensuite au Conseil de rajouter trois points à l'ordre du jour, à savoir :

- Demandes de trois subventions au Département (dotation territoriale).
- Réalisation emprunts 2015 pour investissements.
- Subvention aux sinistrés du Népal.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil passe à l'approbation du compte rendu de la séance du 27 mars 2015.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le compte rendu de la séance du 27 mars 2015 est adopté à l'unanimité des membres présents.

- **2 – PROCEDURE DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME / MODALITES DE CONCERTATION.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 27 mars 2015 lançant la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme. Il convient à présent de définir les modalités de concertation qui s'appliqueront tout au long de celle-ci, conformément aux dispositions de l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme.

Il est ainsi proposé que le public puisse faire connaître ses observations au fur et à mesure de la phase d'élaboration du projet, en les consignnant sur un registre accompagnant le dossier de concertation. Ce registre sera ouvert à cet effet en mairie.

Les observations du public pourront également être adressées par écrit en mairie. Elles seront ensuite présentées en Conseil municipal, au plus tard lors de l'arrêt du projet de révision et tenues à la disposition du public en mairie.

Des réunions d'échanges et de concertation se tiendront tout au long de la procédure sur des thèmes généraux ou plus spécifiques (au moins 2 réunions publiques).

L'ensemble des informations relatives aux modalités de concertation sera relayé par le site Internet de la commune, par le panneau électronique d'informations municipales et par le TJ INFO.

Monsieur le Maire propose que la concertation débute au cours du dernier trimestre 2015 et se termine au moins 90 jours avant la date prévue pour l'arrêt du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme. Cette disposition permettra de disposer du temps nécessaire pour réaliser le bilan de la concertation précitée.

Les dates d'ouverture et de clôture de la concertation seront portées à la connaissance du public par voie d'arrêté municipal, d'affichage public et de publication dans deux journaux locaux et ce, au moins quinze jours avant la date d'ouverture et de clôture de la concertation.

Par ailleurs, la présente délibération sera notifiée au Préfet de l'Isère, au Président de la Région Rhône Alpes, au Président du Conseil Départemental de l'Isère, aux représentants des Chambres Consulaires (Métiers, Artisanat, Commerce, Industrie, Agriculture), ainsi qu'au Président du SCOT compétent. Une diffusion auprès du Centre National de la Propriété Forestière sera également assurée.

Conformément aux articles R.123-24 et R.123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant une durée d'un mois, ainsi que d'une mention en caractères

apparents dans un journal diffusé dans le département de l'Isère. Elle sera en outre publiée dans le recueil des actes administratifs de la commune.

Monsieur le Maire rappelle qu'à compter de la publication de la présente délibération prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme, l'autorité compétente peut décider de surseoir à statuer dans les conditions et délais prévus à l'article L.111-8 du Code de l'Urbanisme, sur les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur PATICHOUD demande quelle est la durée et le coût de cette procédure.

Monsieur le Maire lui répond que la procédure de révision devrait être de l'ordre de deux années. En ce qui concerne le coût, une somme sera budgétisée en 2016 suite à l'étude qui sera préalablement menée par un bureau recruté à cet effet (appel d'offres en cours).

Monsieur MICHALLET demande si la nouvelle Directive Territoriale d'Aménagement a été arrêtée ainsi que le Schéma de Cohérence Territorial.

Monsieur le Maire lui confirme que la DTA est en cours d'approbation. Pour le SCOT, plusieurs problèmes apparaissent notamment en ce qui concerne le PADD qui ne correspond pas aux objectifs initiaux du SCOT. Sachant qu'il n'y a pas d'urgence à adopter un tel document d'urbanisme dans l'immédiat, Monsieur le Maire préfère qu'une réflexion plus complète soit engagée.

Monsieur POMMET souhaite que les différentes abréviations soient expliqués aux nouveaux membres du Conseil ; ce qui est fait par Monsieur le Maire.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 27 Pour : 27

- **3 – REALISATION D'UN SKATE PARK / ATTRIBUTION DE LA MAITRISE D'ŒUVRE.**

Monsieur SBAFFE Adjoint en charge des Finances rappelle au Conseil sa délibération du 12 septembre 2014 attribuant à la société FEST ARCHITECTURE CONSTRUCTO, la maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un Skate Park en béton.

Cette délibération est à retirer car, après analyse, le projet initial de construction de cet équipement a été revu à la hausse, ce qui a entraîné une modification importante des conditions économiques du marché initial de maîtrise d'œuvre.

De ce fait, une nouvelle consultation a été lancée sur la base du nouveau projet de Skate Park. Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé au journal d'annonces légales L'ESSOR en date du 24 mars 2015, avec une date limite de réception des plis fixée au 14 avril 2015 à 12 heures.

A cette date, une commission technique s'est réunie afin de statuer sur les résultats de l'analyse des candidatures réalisée par la Direction des Services Techniques. Un pli unique a été reçu dans le délai imparti.

Après vérification et analyse de celui-ci, Monsieur SBAFFE propose au Conseil de retenir l'offre suivante :

-Société FEST ARCHITECTURE CONSTRUCTO

17.250 € TTC.

Plusieurs précisions sont apportées à Messieurs ROCHER et PATICHOUD en ce qui concerne le lieu d'implantation de cet équipement (en face du collège de Tignieu Jameyzieu) et à Madame BALLANDRAS sur l'emprise nécessaire à l'installation du Skate Park.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 27 Pour : 27

- **4 – SUBVENTIONS SOCIALES 2015 / ATTRIBUTION.**

En préambule, Monsieur REYNAUD 1^{er} Adjoint rappelle le principe d'attribution des subventions aux différents organismes (social, sports et culture) à savoir :

-dans un premier temps une augmentation de 1% qui sera appliquée systématiquement à chaque subvention.

-dans un deuxième temps et en fonction des activités constatées au sein de chaque association, une nouvelle répartition des sommes prévues au budget 2015.

Ceci étant précisé, Madame CHINCHOLE, Adjointe présente au Conseil les propositions d'attribution des subventions 2015 aux différents organismes à caractère social. Le montant est de 10.747 € (hors subvention versée au C.C.A.S par la commune, à savoir 20.000 €).

Madame CHINCHOLE rappelle que les sommes ne seront versées qu'après réception des bilans annuels chiffrés (année 2014), que chaque association doit obligatoirement établir, approuver et transmettre en mairie.

Il est également rappelé que chaque association doit obligatoirement envoyer en mairie (service comptable), leur numéro de SIRET. En l'absence de ce renseignement, le virement de la subvention ne pourra pas être effectué par la Trésorerie de Crémieu.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 27 Pour : 27

- **5 – SUBVENTIONS CULTURELLES 2015 / ATTRIBUTION.**

En préambule, Monsieur REYNAUD 1^{er} Adjoint rappelle le principe d'attribution des subventions aux différents organismes (social, sports et culture) à savoir :

-dans un premier temps une augmentation de 1% qui sera appliquée systématiquement à chaque subvention.

-dans un deuxième temps et en fonction des activités constatées au sein de chaque association, une nouvelle répartition des sommes prévues au budget 2015.

Ceci étant précisé, Monsieur REYNAUD présente au Conseil les propositions d'attribution des subventions 2015 aux différents organismes à caractère culturel. Le montant est de 4.280 €.

Monsieur REYNAUD rappelle que les sommes ne seront versées qu'après réception des bilans annuels chiffrés (année 2014), que chaque association doit obligatoirement établir, approuver et transmettre en mairie.

Il est également rappelé que chaque association doit obligatoirement envoyer en mairie (service comptable), leur numéro de SIRET. En l'absence de ce renseignement, le virement de la subvention ne pourra pas être effectué par la Trésorerie de Crémieu.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 27 Pour : 27

- **6 – SUBVENTIONS SPORTIVES 2015 / ATTRIBUTION.**

En préambule, Monsieur REYNAUD 1^{er} Adjoint rappelle le principe d'attribution des subventions aux différents organismes (social, sports et culture) à savoir :

-dans un premier temps une augmentation de 1% qui sera appliquée systématiquement à chaque subvention.

-dans un deuxième temps et en fonction des activités constatées au sein de chaque association, une nouvelle répartition des sommes prévues au budget 2015.

Ceci étant précisé, Monsieur CASTOR Conseiller délégué présente au Conseil les propositions d'attribution des subventions 2015 aux différents organismes à caractère sportif. Le montant est de 8.257 €.

Monsieur CASTOR rappelle que les sommes ne seront versées qu'après réception des bilans annuels chiffrés (année 2014), que chaque association doit obligatoirement établir, approuver et transmettre en mairie.

Il est également rappelé que chaque association doit obligatoirement envoyer en mairie (service comptable), leur numéro de SIRET. En l'absence de ce renseignement, le virement de la subvention ne pourra pas être effectué par la Trésorerie de Crémieu.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 27 Pour : 27

- **7 – ENFOUISSEMENT RESEAUX BT-FT RUE DE LA BOURBRE / PLAN DE FINANCEMENT SEDI.**

Monsieur POMMET Conseiller spécial en charge des Voiries et Réseaux présente l'esquisse du projet d'aménagement de la rue de la Bourbre et détaille le plan de financement définitif de cette opération. Ces travaux consistent en l'enfouissement du réseau électrique basse tension et de ses branchements ; du réseau France Télécom et de ses branchements.

Les montants définitifs de ces travaux sont les suivants :

1 – Réseau BT de distribution publique d'électricité.

Prix de revient prévisionnel de l'opération	360.070 € TTC.
Financement externe SEDI	117.587 €.
Frais de maîtrise d'ouvrage SEDI	14.617 €.
Contribution aux investissements	227.866 €.

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, le Conseil doit prendre acte du projet présenté et du plan de financement définitif, ainsi que de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

2 – Réseau France Télécom.

Prix de revient prévisionnel de l'opération	92.114 € TTC.
Financement externe SEDI	13.975 €.
Frais de maîtrise d'ouvrage SEDI	3.041 €.
Contribution aux investissements	75.099 €.

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, le Conseil doit prendre acte du projet présenté et du plan de financement définitif, ainsi que de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

Il est précisé à Monsieur PATICHOUD que les travaux seront réalisés en 2015.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 27 Pour : 27

- **8 – AMENAGEMENT RUE DU GAMBAUD / ACQUISITION PARCELLE AP N° 169 (POUR PARTIE).**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la réalisation d'un aménagement de sécurité à l'entrée de la rue du Gambaud, à hauteur de son intersection avec la rue du Montay.

L'aménagement consiste en la réalisation d'un trottoir qui sera conforme aux normes PMR (personnes à mobilité réduite). Pour ce faire, il est nécessaire de démolir le mur de la propriété riveraine et de la reculer de façon à élargir le trottoir actuel qui est de dimension très réduite.

L'emprise à acquérir est de 58 m².

Le propriétaire concerné par le recul de son mur a donné son accord pour céder cette emprise à la commune au prix de 100 € le m². Dans le même temps, la commune réalisera un nouveau mur avec enduit et couvertine. Ce mur restera privé.

Madame BALLANDRAS s'étonne que le Conseil ait à se positionner sur cette cession, alors même que les travaux sont terminés.

Monsieur le Maire lui précise que cet aménagement était déjà prévu lors de la réfection de la rue du Gambaud qui a été réalisée en 2007 et 2008. Cependant, la famille de la propriétaire ne souhaitait pas perturber leur mère avec des travaux effectués sur sa propriété.

Cette année, le nouveau propriétaire a accepté ces travaux avec l'engagement de la commune de régulariser dès que possible les différents documents nécessaires. Afin de sécuriser au plus vite le cheminement des piétons tout au long de cette partie de la rue du Gambaud, d'un commun accord les travaux ont été lancés.

Par ailleurs, Monsieur le Maire précise qu'il n'était pas possible de réaliser la cession plus tôt car la commune ne disposait pas du document d'arpentage définissant précisément l'emprise à acquérir.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 27 Pour : 26 Abstention : 01

- **9 – DISSOLUTION SIVU PAYS ISLE CREMIEU / REPARTITION DES ACTIFS.**

Monsieur REYNAUD 1^{er} Adjoint rappelle au Conseil que la commune de Tignieu Jamezieu est membre du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Pays de l'Isle Crémieu.

Par arrêté préfectoral du 21 décembre 2012, le Préfet de l'Isère a prononcé la fin d'activités de ce syndicat. Le Comité Syndical s'est ensuite réuni le 18 février 2014 pour délibérer sur cette dissolution et fixer les conditions de répartition des actifs du SIVU entre les différentes communes membres.

Conformément à l'article L.5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque commune membre du syndicat doit se prononcer sur ce calcul.

Monsieur REYNAUD précise que la répartition des actifs du SIVU a été réalisée selon des pourcentages identiques à ceux fixés lors de la création dudit syndicat.

Pour Tignieu Jameyzieu, le taux sera de 21,007 %.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 27 Pour : 27

- **10 – ECOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE / CREATION D'UN POSTE.**

Monsieur SBAFFE, Adjoint en charge de l'Ecole de Musique Municipale propose au Conseil la création de poste suivante afin de renforcer la direction de l'école, à savoir :

-Un poste d'Adjoint administratif 2^{ème} classe (temps complet 100%).

Cette création permettra une répartition des tâches administratives et techniques des activités de l'école de musique entre le Directeur et l'Adjoint administratif et ce, au niveau de la gestion des intervenants musicaux, des inscriptions des élèves, de l'organisation des concerts et manifestations extérieures de l'école.

Le poste sera créé au 1^{er} juillet 2015. Conformément à la réglementation en vigueur en la matière, une déclaration de vacance de poste sera faite auprès du Centre de Gestion de l'Isère, en vue du recrutement.

Il est confirmé à Monsieur PATICHOU que le poste est créé à temps complet, sachant qu'actuellement ce poste est occupé par un agent non titulaire sur la base d'un 50%.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 27 Pour : 27

- **11 – ELECTIONS DEPARTEMENTALES 2015 / ENCAISSEMENT COUT MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE.**

Monsieur SBAFFE, Adjoint en charge des Finances informe le Conseil du dépôt en mairie d'un chèque d'un montant de 113,94 € par le mandataire financier des candidats « Jean-Yves BRENIER / Hélène MARCHAND » aux dernières élections départementales de mars 2015.

Ce versement correspond au coût d'intervention de trois agents communaux pendant une durée de deux heures chacun, pour la mise en place d'une salle communale le 6 mars 2015.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 27 Pour : 27

POINTS SUPPLEMENTAIRES.

- **1 – DOTATION TERRITORIALE / PLAN DE RELANCE POUR INVESTISSEMENT / DEMANDES DE SUBVENTIONS.**

Lors de la conférence territoriale du 28 avril dernier à la Maison du Territoire du Haut Rhône Dauphinois, Monsieur Christian RIVAL Vice-président en charge de l'Équipement et de l'Aménagement des Territoires a présenté les dispositions qui seront mises en place par le nouvel exécutif départemental issu des élections de mars 2015.

Ainsi, un plan de relance par l'investissement sera engagé avec un budget de 100 millions d'euros, afin de répondre à la crise économique et sociale qui touche actuellement la France et par voie de conséquence le département de l'Isère.

Ce plan comporte trois volets :

- Soutien aux grands projets publics et privés.
- Modernisation des ouvrages de compétence départementale (collèges, réseau routier départemental, aménagement numérique, protection contre les crues).
- Soutien renforcé aux communes et aux intercommunalités qui engageront rapidement des travaux d'investissements.

En ce qui concerne ce dernier volet, une majoration de 10% sera appliquée à toutes les subventions des ouvrages dont l'ordre de service de début de travaux sera lancé entre le 30 avril et le 31 juillet 2015.

A ce titre, Monsieur le Maire propose au Conseil de présenter trois dossiers de subventions, à savoir :

- Réalisation d'un Skate Park (dotation territoriale).
- Aménagement de sécurité carrefour rue du Tissage/rue de Bourgoin (dotation départementale).
- Aménagement rue de la Bourbre (dotation départementale).

Monsieur le Maire précise que ces chantiers sont prêts à être lancés, mais qu'il est opportun de pouvoir bénéficier d'une aide supplémentaire du département dans le cadre du plan de relance précité.

Compte tenu de l'indice de richesse de la commune (12), le taux de subvention applicable à la commune de Tignieu-Jamezieu est de 30%. Ce taux pourrait ainsi être majoré de 10%.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 27 Pour : 27

2 – BUDGET PRINCIPAL 2015 DE LA COMMUNE / REALISATION D'UN EMPRUNT DE 350.000 €.

Monsieur SBAFFE, Adjoint en charge des Finances présente au Conseil la proposition d'emprunt établie par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Est pour des travaux d'investissements 2015, à savoir :

- Objet : financement d'investissement.
- Montant du capital emprunté : 350.000 €.
- Durée d'amortissement : 180 mois.
- Taux d'intérêt : 1,46%.
- Frais de dossier : 350 €.
- Périodicité retenue : semestrielle.
- Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle).

Le débloqué des fonds se fera en une seule fois en mai 2015 et les échéances seront constantes.

Il est précisé qu'une proposition de la Caisse des Dépôts et Consignations a également été étudiée mais non retenue, car elle portait obligatoirement sur un taux variable (livret A + 1%, soit 2% au total) et uniquement sur une durée de 20 ans.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 27 Pour : 27

2(bis) – BUDGET PRINCIPAL 2015 DE LA COMMUNE / REALISATION D'UN EMPRUNT DE 500.000 €.

Monsieur SBAFFE, Adjoint en charge des Finances présente au Conseil la proposition d'emprunt établie par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Est pour des travaux d'investissements 2015 sur le budget de l'Eau et de l'Assainissement, à savoir :

- Objet : financement d'investissement.
- Montant du capital emprunté : 500.000 €.
- Durée d'amortissement : 180 mois.
- Taux d'intérêt : 1,46%.
- Frais de dossier : 500 €.
- Périodicité retenue : semestrielle.
- Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle).

Le déblocage des fonds se fera en une seule fois en mai 2015 et les échéances seront constantes.

Il est précisé qu'une proposition de la Caisse des Dépôts et Consignations a également été étudiée mais non retenue, car elle portait obligatoirement sur un taux variable (livret A + 1%, soit 2% au total) et uniquement sur une durée de 20 ans.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 27 Pour : 27

3 – AIDE AUX SINISTRES DU NEPAL / SUBVENTION EXCEPTIONNELLE.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le terrible séisme qui vient de toucher le Népal et qui aurait affecté plusieurs millions de personnes.

Le bilan humain est très lourd avec plus de 8.000 victimes. Le tremblement de terre a rasé des quartiers entiers de villes et des villages, avec pour conséquence une population qui se retrouve démunie de tout (logement, eau potable, médicaments, nourriture etc...).

L'élan de solidarité international s'est progressivement mis en place et des équipes de secours travaillent sur place, en liaison étroite avec les autorités locales.

Cette aide humanitaire peut cependant être soutenue par des dons financiers.

Ainsi, Monsieur le Maire propose au Conseil de voter une subvention exceptionnelle de 319 € qui sera versée au Secours Populaire Français.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 27 Pour : 27

- **COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS / GROUPES PROJETS / SYNDICATS.**

SPORTS (Florian CASTOR).

-La commission s'est réunie le 23 avril pour travailler sur la refonte du règlement intérieur de réservation des salles communales et sur l'organisation du 14 juillet 2015 (soirée organisée par le Sou des Ecoles et accord sur devis France Feux pour un montant de 2.100 €).

MAISON DU LIVRE (Hélène MARCHAND).

-Madame Isabelle CHABERT a repris son poste suite à un congé maladie. Le Conseil lui souhaite une très bonne reprise.

-Une exposition a été installée à la Maison du Livre, suite à sa réalisation par une classe du groupe, scolaire La Plaine sur le thème « Résistez ».

VOIRIES ET RESEAUX (Gilbert POMMET).

-Des travaux de reprise du réseau d'eau pluviale devant la boulangerie ont de nouveau été réalisés par le SIEPC. La canalisation a été fragilisée par des « à coups » résultant de la vidange du château d'eau.

-Le giratoire à l'entrée de la commune (RD517 et 65b) vers l'imprimerie ICA a été réceptionné.

-Une possibilité pour la commune de transférer au SEDI la gestion de l'éclairage public est en cours d'étude, tant sur le plan financier que sur le plan technique. De prime abord, ce transfert serait avantageux pour la commune. Un retour en Conseil municipal sera fait après étude de la proposition qui sera réalisée par le SEDI.

CCIC (André PAVIET SALOMON).

-La procédure de sortie du Syndicat Mixte de l'Agglomération de Pont de Chérury pour la compétence « Déchets Ménagers » est au point mort, car le Président du Syndicat ne veut pas transmettre au Préfet les éléments chiffrés utiles à cette démarche. De ce fait, ce sera le Préfet qui prendra la décision de sortir la CCIC de ce syndicat pour la compétence précitée.

A ce propos, Monsieur IMBERDISSE fait part à l'assemblée du vote favorable rendu par le Conseil municipal de Charvieu-Chavagneux pour cette sortie, à la condition que la commune de Tignieu Jameyzieu participe au financement de la déchetterie de cette commune (source : article de presse dans le Dauphiné Libéré).

-Une réunion s'est tenue à Montalieu-Vercieu le 4 mai sur le Schéma de Mutualisation des services qui pourrait se mettre en place entre les communautés de communes Isle Crémieu, Balmes Dauphinoises et Pays des Couleurs. La loi impose en effet la réalisation d'un schéma de mutualisation des services au 1^{er} janvier 2016 et ce, par voie de convention. Cette démarche a déjà été réalisée en ce qui concerne l'Application du Droit des Sols.

Monsieur le Maire précise à ce propos que la commune de Tignieu Jameyzieu n'a pas adhéré à cette mutualisation du droit des sols, car cela revenait à déplacer régulièrement sur Morestel l'agent en charge de ce service, alors même qu'il habite à côté de la mairie de Tignieu Jameyzieu. La qualité de vie de cet agent et la qualité du service rendu aux usagers en auraient pâtie et un avis négatif a été rendu à la CCIC en ce sens.

Par ailleurs, une fusion des trois communautés de communes serait très difficile dans la mesure où elles ne disposent pas toutes des mêmes compétences. Le dossier est actuellement piloté par le Président de la CCIC et Madame Nora CHEBBI maire d'Annoisin Chatelans qui a repris la compétence « Prospectives et Communication » détenue par Madame Annick MERLE.

Monsieur REYNAUD tient à rappeler que « la majorité du Conseil municipal de Tignieu Jameyzieu a apprécié la nomination de Madame Nora CHEBBI ».

PARFER (André PAVIET SALOMON).

Une signature a eu lieu à Pont de Chérucy suite à la clôture de la pétition qui avait été mise à la disposition du public. Monsieur le Maire remarque que « tout le monde a signé des deux mains, même ceux qui étaient contre le projet ».

Monsieur REYNAUD pour sa part attend « avec impatience l'avancée de ce projet grâce au nouveau Conseiller Départemental qui a été un des détracteurs de ce projet, soit disant bloqué par le Président VALLINI ».

SYNDICAT DU LYCEE LA PLEIADE (Francette FERNANDEZ).

-Une assemblée générale s'est tenue dernièrement pour voter le compte administratif 2014 et le budget 2015. Un projet de réparation de la toiture du gymnase a également été proposé, ainsi que deux subventions de 5.000 € chacune à l'association sportive et au foyer.

- INFORMATION DIVERSE.

-Un Conseil municipal sera programmé fin juillet, en raison d'impératifs techniques (dossier subvention Skate Park et révision du PLU).

FIN DES DEBATS : 20 heures 50.